

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2021

LIMITATION DES IMPACTS NÉGATIFS DE LA PUBLICITÉ - (N° 4019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la droit ligné du projet de loi Climat présenté par le gouvernement, ce texte ne veut concevoir l'écologie que sous le prisme de la répression, de l'interdiction et de la restriction des libertés en instaurant une forme de totalitarisme vert. Dans l'exposé des motifs, les approximations succèdent aux contre-vérités, qui ne sont étayées par aucune source ni aucun élément d'études mais résultent simplement d'affirmations arbitraires illustrant, sur ce sujet, au mieux une paresse intellectuelle, au pire, une malhonnêteté intellectuelle.

Ce type de proposition de loi est particulièrement malvenue dans la mesure où la France est l'un des pays les plus vertueux en matière d'écologie. Elle est en réalité un véhicule de propagande pour quelques officines aux intérêts ciblés. La référence aux sondages réalisés pour Greenpeace France en est l'illustration. L'exposé des motifs condense tous les arguments fallacieux, développés depuis plus de 30 ans dans une vision caricaturale et calqué sur la lutte des classes, de ce qu'est l'écologie. Tout porte à croire que La France Insoumise souhaite, par un tel texte, répondre à l'appel du pied lancé par les écologistes en vue des prochaines élections présidentielles. On retrouve en effet dans ce texte le même schéma idéologique que celui défendu par les écologistes : l'urgence et la rupture qui caractérisent l'écologie justifient que l'on interdise les arbres de Noël, le tour de France, la viande dans les cantines, les baptêmes de l'air pour les enfants, et, par la volonté de ce texte, la publicité pour les voitures thermiques, la publicité pour le transport aérien, la publicité en faveur de l'industrie de l'eau en bouteille et la publicité en faveur de certains produits alimentaires, rien que ça. La liberté d'aller et venir et la liberté d'entreprendre n'ont, après tout, qu'une valeur constitutionnelle.

Il y a par ailleurs un véritable paradoxe à vouloir interdire la publicité pour les véhicules thermiques sous prétexte qu'ils sont polluants alors même qu'il a été démontré que les véhicules électriques ont un cycle de production plus polluant encore, et que la question de l'alimentation et des batteries pose plus de problèmes écologiques qu'elle n'apporte en réalité de solution. Les "auto lib" censées être un marqueur de la transition écologique parisienne sont aujourd'hui à l'abandon dans un terrain vague.

Il ne s'agit pas d'une proposition de loi mais d'un manifeste politique qui n'a pas sa place dans notre débat parlementaire.